



## Procédure de droit commun

Par **roxaneleelou**, le **09/01/2013 à 12:25**

bonjour, suite a une separation d'avec mon conjoint en octobre dernier, il a quitter le domicile et revenue le lendemain prendre notre fille de 11 mois ainsi que toutes ses affaires en s'octroyant lui même la garde de la petite, ne me laissant la voir seulement les week end refusant categoriquement de me redonner ma fille. J'ai recu se matin une convocation pour une procedure de droit commun devant le jaf, j'aimerais savoir se que c'est ainsi que les procedures a suivre pour me defendre et recuperer ma fille ? s'il vous plais aidez moi j'ai besoin d'etre conseiller ! merci par avance [smile17]

Par **cocotte1003**, le **09/01/2013 à 13:24**

Bonjour, pour l'instant votre ami est dans son droit. Vous devez préparer votre dossier pour la convocation devant le JAF. Allez voir un avocat pour vous aider à vous défendre. Si vos revenus sont bas, vous pouvez demande l'aide juridique en retirant un dossier au tribunal ou à internet. Sachez quand meme que vous pouvez faire seule le dossier et vous présentez seule devant le juge. Dans votre dossier, vous devez présenter vos demandes, vos ressources et les conditions de vie de votre enfant...., cordialement